

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 9 MAI 1893.

Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1893 (1).

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. MEEUS.

Les soussignés ont l'honneur de proposer de porter le chiffre de l'article 55 (chapitre VIII, *Cultes*), au chiffre de 700,000 francs.

EUGÈNE MEEUS

J. VAN NAEMEN.

CHARLES ULLENS.

COREMANS.

L. VAN DEN BROECK.

HELLEPUTTE.

(1) Budget, n° 6, IV (session extraordinaire de 1892).
Rapport, n° 50
Amendements du Gouvernement, nos 54 et 172.
Statistique, n° 174.